

Declaration

ONG Association de lutte contre la dépendance (NGO Association for the Control of Addiction).

My organization thanks the Special Rapporteur on the rights of minorities and welcomes the clarity of the presentations made by the various panellists.

I would like to make a modest contribution to the exchange of best practices in dealing with minority issues in the judicial system in Mauritania.

The measures taken by the authorities of my country in order to prevent the discrimination in the functioning of criminal justice should be noted.

The State set up a system of legal aid and instituted

Including the payment of legal fees to the most deprived populations to ensure equality before the law. It supports the measures put in place by the NGOs which provide the poor with legal advice.

The Haratin people are one of the groups that are allegedly discriminated. This morning the Deputy High Commissioner referred to the case of this group.

I must point out that the Haratin people are an integral part of the majority Arab group in Mauritania and live in perfect symbiosis with all the national communities. They are not subject to any specific discrimination. They are represented in all the structures of the state apparatus in particular in the administration of justice.

The Government has implemented, in cooperation with the Office of the High Commissioner for Human Rights, the roadmap for the eradication of the aftermath of slavery in the country.

I call upon the international community to support the efforts of the Government in order to rapidly overcome the after-effects of poverty and ignorance affecting several national communities, including the Haratin people.

Déclaration

ONG Association de lutte contre la dépendance

Mon organisation remercie la Rapporteuse spéciale sur les droits des minorités et salue la clarté des présentations des différents panelistes.

J'aimerais ici apporter une modeste contribution à l'échange de bonnes pratiques en matière de traitement des questions

relatives aux minorités dans le système judiciaire en Mauritanie.

Les mesures prises par les Autorités de mon pays en vue de prévenir les discriminations dans le fonctionnement de la justice pénale méritent d'être relevées.

L'état a mis en place un système d'assistance judiciaire et a institué l'aide

juridique incluant la prise en charge des frais d'avocat aux populations les plus démunies pour assurer à tous une égalité devant la justice. Il soutient les mesures mises en place par les ONG qui animent des permanences juridiques en faveur des personnes démunies.

Les harratine sont l'un des groupes sur lesquels circulent des clichés quant à une prétendue discrimination qui les viserait. Ce matin la Haut commissaire adjoint a évoqué le cas de ce groupe.

Je me dois de préciser que les harratines sont partie intégrante de l'ensemble arabe majoritaire en Mauritanie et vivent en parfaite symbiose avec l'ensemble des communautés nationales. Ils ne sont victimes d'aucune discrimination spécifique. Ils sont représentés dans toutes les structures de l'appareil d'Etat en particulier dans l'administration de la justice.

Le Gouvernement a mis en œuvre en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme la feuille de route visant l'éradication des séquelles de l'esclavage dans le pays.

Je demande à la communauté internationale de soutenir les efforts du Gouvernement afin de venir rapidement à bout de ces séquelles qui se manifestent sous forme de pauvreté et d'ignorance touchant plusieurs communautés nationales dont les harratine.